



LES DROITS DE L'HOMME, DES DROITS SANS CONTREPARTIE : DEFI IRREDUCTIBLE POSE A L'HOMME

Introduction du père Joseph Wresinski à l'occasion de la session annuelle du Comité juridique d'ATD Quart Monde, à Pierrelaye, le 29 novembre 1986.

I - ENTRE LE DROIT POSITIF ET LES DROITS DE L'HOMME, QUELLE DISTANCE ?

Vous êtes réunis en tant que juristes et vous avez choisi pour thème de réflexion de ce week-end le droit au logement.

Pourtant, en parcourant le programme que vous vous êtes donné pour cette session, je m'aperçois d'un certain va-et-vient dans les échanges prévus ; je m'aperçois d'un va-et-vient entre le droit positif concernant le logement et le droit - seulement déclaré - de tout homme à la vie, à la santé, à la famille et, par conséquent, à un habitat décent.

Ce va-et-vient s'impose aux juristes, dès qu'il s'agit de la grande pauvreté. Ils doivent à chaque fois mesurer la distance entre l'application du droit positif écrit et définitivement applicable, et les Droits de l'Homme, proclamés, affirmés, mais non pas nécessairement assortis de lois ni de décrets d'application qui garantissent leur réalisation. La traduction de l'ensemble des Droits de l'Homme dans nos législations nationales et dans les pratiques de nos institutions demeure de ce fait dans tous nos pays parfaitement fragile. Les uns et les autres, nous sommes témoins - et les équipes d'ATD Quart Monde sur le terrain le rappellent au jour le jour - que les Droits de l'Homme ne sont pas parfaitement vécus en nos pays. Il semblerait même que nous ne sachions pas comment les réaliser, que nous n'en maîtrisons pas la problématique.

Est-il besoin de rappeler l'exemple du droit de l'homme de fonder une famille ? La distribution des moyens concrets d'exercer ce droit est réglée par le droit positif : par une série de lois très diverses, concernant le travail, l'instruction scolaire, le logement, la santé, la protection sociale... Tous domaines où l'homme doit avoir des sécurités pour faire vivre dans la dignité sa famille. Pourtant, en tous ces domaines, les lois permettent une distribution parfaitement inégale des moyens essentiels à l'existence de la famille, en principe prévus pour tous. A tel point, qu'un foyer qui n'a aucune contrepartie à offrir en retour de l'exercice de ses droits ne peut pas continuer d'exister.

D'après votre programme, c'est à cette problématique que vous voulez faire face. Vous allez tenter de répondre à cette double question que l'ATD Quart Monde pose depuis trente ans :

- dans quelle mesure le droit positif national a-t-il suivi nos déclarations et même nos conventions internationales sur les Droits de l'Homme ?
- et à quelles conditions une législation nationale devrait-elle répondre, pour faire en sorte qu'un Droit de l'Homme ne se transforme pas en droit conditionnel, à mesure que nous le traduisons dans des lois et des pratiques institutionnelles ?

II - LES DROITS DE L'HOMME SONT CONSTITUTIFS DE LA NATURE DE L'HOMME. ILS N'ONT DE CONTREPARTIE QUE CELLE D'ETRE UN HOMME.

C'est surtout la seconde question qui me paraît cruciale. Et à ce sujet, il me tient à coeur de dissiper deux malentendus que je rencontre souvent. En effet, deux remarques me reviennent souvent, qui me paraissent dangereuses pour les plus pauvres et pour nous tous.

On me dit tout d'abord que les Droits de l'Homme ne sont que des moyens. Plus précisément, les Droits de l'Homme ne seraient que des moyens d'exercer nos responsabilités. Certains ajoutent à cela - un peu curieusement peut-être - que les pauvres ne veulent pas de droit sans contrepartie. Tout ce qu'ils voudraient, ce serait de pouvoir assumer leurs responsabilités. D'ailleurs, "*des droits sans contrepartie, cela ne veut rien dire*", m'écrivit encore ces jours-ci une juriste.

Je m'avoue inquiet de pareil rétrécissement. Les Droits de l'Homme ne sont pas des moyens, même pas des moyens de vivre dans la dignité. Je vous prierai volontiers de vous reporter aux longs débats qui ont eu lieu à Flushing Meadows près de New York, en 1946, '47, '48, en préparation de la Déclaration des Droits de l'Homme de l'ONU.

Les Droits de l'Homme, dans l'esprit des auteurs, étaient constitutifs de l'homme. Constitutifs de sa nature même d'homme et de frère d'autres hommes. En venant au monde, l'homme représente un droit sur son frère. Celui-ci a le devoir de lui assurer un berceau, un toit, des soins, une alimentation, de l'affection ; c'est-à-dire qu'il a l'obligation d'égalité, de liberté et de fraternité à son égard. En d'autres termes, mon droit à l'égalité n'est pas, pour moi, un moyen de vivre. Mon droit à l'égalité, c'est moi, c'est ce que je suis.

Personnellement, je crois profondément que c'est à force de l'oublier, à force de réduire à des moyens pour vivre les droits inscrits dans la nature de l'homme, que nous bloquons leur avancement. Nous avons ainsi fait des Droits de l'Homme une affaire de juristes et d'hommes politiques. Alors qu'il s'agit d'une affaire de civilisation, d'une affaire de tous. Et de fil en aiguille, nous nous facilitons encore la tâche, nous facilitons celle des juristes et des hommes politiques, en prétendant que les plus pauvres ne veulent pas de droits innés, absolus, à faire respecter en toute urgence. En somme, nous pouvons continuer sur notre trajectoire, en assortissant toujours plus nos droits de contreparties.

Pourtant, des hommes, des femmes, des enfants nous regardent. Ils sont sans abri, ils ont faim, leurs corps, parce que mal vêtu, est celui de la honte. Dans un hangar désaffecté, aux abords de Conflans, une mère de famille nous regarde. Ses enfants se couchent le soir sur un amas de matelas et de chiffons ramassés de-ci de-là, déposés à même le sol en ciment. Un homme nous regarde de derrière la vitre d'un autocar mis au rebut, non loin d'une décharge, quelque part dans les environs de Caen. Il y a longtemps qu'il ne va plus à la recherche d'un petit travail payé à la tâche.

Je dirais que tous les plus pauvres de France et d'Europe nous regardent, tous ceux qui n'ont pas encore rencontré des compagnons comme les volontaires d'ATD Quart Monde. Peut-on vraiment prétendre qu'ils n'attendent pas de nous un droit absolu aux ressources, au logement, au travail ? A prétendre que les plus pauvres veulent des responsabilités et qu'ils ne demandent pas des droits absolus sans aucune contrepartie, signifie que nous choisissons encore **nos** pauvres. Parmi tous les pauvres, nous choisissons des hommes et des femmes pauvres, mais debout, tout prêts à retrousser leurs manches. Une fois de plus, nous passons à côté de Lazare, à côté de l'homme dévalisé et blessé par les brigands, gisant au bord de la route, à attendre qu'un frère passe par là, pour le prendre à plein corps et le relever.

A prendre ainsi nos désirs pour les désirs des plus pauvres, nous passons à côté de tout ce qu'ils nous font découvrir d'unique, d'inédit et d'imprévu. Nous les privons de ces droits inaliénables qui leur sont absolument nécessaires, sans contribution aucune de leur part, ici et

maintenant. D'ailleurs, vous-mêmes vous en rendez bien compte. A force de dire que les plus pauvres demandent les moyens de leurs responsabilités, vous retournez à la case départ, si j'ose dire. Car nous nous retrouvons alors devant le même défi d'inventer des droits absolus sans contrepartie aucune. En, effet, quels "*moyens de leurs responsabilités*" faut-il alors leur accorder, de toute urgence, sans rien demander de leur part, si ce n'est d'être un homme ?

III - LES DROITS DE L'HOMME, LA VOCATION IRREDUCTIBLE DE TOUT HOMME

Lorsque nous pensons avoir acquis un certain contrôle des Droits de l'Homme, ils nous reviennent à la fois plus insaisissables et plus irréductibles, plus exigeants, plus inexorables que jamais.

Si nous les réduisons aux seules libertés civiles et politiques, tôt ou tard ils s'imposent à nous avec force comme formant un tout indissoluble de droits à la fois civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Ils nous reviennent par la bouche, par la vie des plus pauvres. "*Je ne sais pas lire, je n'ai pas de travail, je n'ai pas de domicile. Que voulez-vous que je fasse de la liberté d'association que vous m'octroyez, de mon droit tout théorique de vote ?*" Nous faisons notre possible pour ramener des droits qui existent au nom de l'homme à des droits au nom d'une contrepartie de droit, donc au nom d'un contrat. Et les voilà qui resurgissent en droits au seul nom de l'homme ! "*Je suis à la rue, je n'ai pas d'argent pour payer un loyer. Je ne sais même pas habiter un logement décent car je n'en ai jamais eu. Pourtant j'ai besoin d'un toit honorable, car je suis un homme, j'ai une famille, des enfants.*"

Ainsi, les plus pauvres sont toujours et par définition ceux qui nous rappellent ce qui est irréductible. Irréductible en l'homme et irréductible dans nos devoirs envers lui. Ils sont ce rappel pour vous aussi. A vous aussi, ils disent ce qui demeure votre tâche essentielle, celle que vous ne pourrez jamais esquiver. La tâche de comprendre ce que signifie, ce qu'entraîne de pensée juridique originale, d'avoir à imaginer une législation traduisant sans ambiguïté, sans pièges pour les plus pauvres, les Droits de l'Homme en droit positif.

Question cruciale, inéluctable, mais derrière laquelle se cache une question plus cruciale encore. En effet, que faire pour que les Droits de l'Homme s'ancrent si solidement dans les esprits et les cœurs, dans les cultures nationales, dans la civilisation européenne, qu'ils ne puissent plus être perdus de vue lorsqu'il s'agit d'établir les lois concernant leur application ? Que faire pour que les Droits de l'Homme deviennent enfin, sans ambiguïté aucune, partie intégrante des manières d'être et de penser pour tous les citoyens, parce qu'ils seront enseignés à tous, dès l'enfance ?

Si cela pouvait arriver enfin, nos lois n'auraient plus ce caractère d'ambiguïté qui met en doute la crédibilité de notre civilisation même. Mais cette question du "*que faire ?*" ne s'adresse plus essentiellement aux juristes. Elle s'adresse aux citoyens, aux hommes et aux femmes que vous êtes. Rappelons-nous qu'en démocratie, le droit, les lois ne devançant pas les hommes. Ils mettent en sécurité ce à quoi les hommes croient déjà, ce à quoi ils tiennent. Contrairement aux idées reçues, les lois n'éduquent pas les hommes. Elles aident tout au plus à maintenir, pour les générations suivantes, ce que la génération d'aujourd'hui a appris, ce à quoi la génération présente croit vraiment.

Aussi, l'avancée primordiale pour les plus pauvres ne se situe-t-elle pas au niveau d'un texte de loi. Pas plus qu'elle ne se situe au niveau d'une cause gagnée au Tribunal ou devant la Cour. L'avancée n'est pas d'avoir pu porter, par mille astuces de juriste, la cause d'une famille du Quart Monde devant la Cour de Justice de Strasbourg. Ce sont, là à n'en pas douter, des objectifs qu'il faut atteindre. Mais ces réussites de juristes, en quoi représentent-elles des réussites des familles ?

Et d'abord, par quelles affres doit passer une famille, pour collaborer à nos efforts de ce type ? Imaginons-nous le chemin de croix de la famille Weiss ? Cette famille à qui son logement fut incendié, ses bêtes massacrées. Elle a dû patienter, supporter, avoir une confiance aveugle en nos juristes, des années durant, avant de gagner sa cause. Et était-ce vraiment sa cause ?

Vous faites votre métier, vous devez le faire. Mais votre véritable tâche ne peut pas être réduite à votre métier. Votre tâche est celle du citoyen et du frère. Que ferez-vous, que feront les juristes dans ce Mouvement pour les Droits de l'Homme qu'est l'ATD Quart Monde ? Que ferez-vous l'année prochaine pour les Trente Ans de ce Mouvement ? Qu'apporterez-vous aux familles, au Mouvement et surtout au Volontariat qui donne sa vie, qui paye le prix tout entier des Droits de l'Homme ?

Dans l'histoire des Droits de l'Homme, l'heure n'est plus aux politiques, aux juristes. L'heure de l'homme et du citoyen est revenue. L'heure de s'engager, de prendre des risques, en tant que professionnel mais aussi en tant que citoyen. En tant que père de famille, voisin, partenaire social. A demeurer des pairs parmi nos pairs, nous marquons le pas. En prenant des risques, et mettant en péril nos sécurités professionnelles, nous avancerons enfin. Cela vaut pour votre profession comme pour toutes les autres.

C'est pourquoi je vous exprime de tout cœur l'espoir que je partage avec les familles. L'espoir que, demain, en quittant Pierrelaye, nous aurons, ensemble, pris des engagements. Des engagements qui garantissent que vous serez de meilleurs juristes, évidemment, mais surtout des engagements qui fassent que vous partiez d'ici en citoyens plus sûrs non seulement de bien exercer leur métier, mais aussi de consacrer leur vie de citoyen comme, tous, vous le désirez.

Ce sera, pour le Quart Monde, la meilleure garantie que les Droits de l'Homme, en ce temps d'une session, auront avancé.

Joseph Wresinski